

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

SCPI PRIMOVIE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable. Capital social minimum : 760 000 €.

Siège social : 36, rue de Naples 75008 PARIS. Tél. : 01 44 21 73 93. 752 924 845 RCS PARIS

Objet social: acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.



RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Les données à caractère personnel sont recueillies dans ce document par Primonial en qualité de responsable de traitement. Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du responsable de traitement Primonial à l'adresse suivante DDP – Primonial 6-8 rue du Général Foy CS 90130 75380 Paris cedex 8 ou par mail : DDP@primonial.fr

Les données sont collectées et traitées pour les finalités suivantes : la gestion des contrats, le suivi de la relation clientèle, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données ont un caractère obligatoire et sont nécessaires au traitement du dossier. À défaut, le contrat ne peut être conclu ou exécuté.

Ces données sont accessibles aux seuls employés habilités de Primonial et ne feront l'objet de communication à des tiers que pour les seuls besoins d'administrations et de gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. S'agissant des sous-traitants, les données ne seront communiquées qu'aux seuls d'entre eux présentant des garanties suffisantes en termes de sécurité et de confidentialité des données, conformément au Règlement (UE) 2016/679.

Les données collectées et traitées dans le cadre de la gestion des contrats, le suivi de la relation clientèle, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires seront conservées, soit pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit pendant la durée du contrat augmentée des prescriptions légales ou réglementaires, soit pour assurer le respect des obligations légales, réglementaires ou reconnues par la profession auxquelles le responsable de traitement est tenu.

Les éventuelles données qui font l'objet d'une obligation d'archivage en application d'une disposition législative ou réglementaire, seront archivées dans les conditions prévues par le(s) texte(s) en vigueur.

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant et vous pouvez demander à ce qu'elles soient rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées selon les cas. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour motifs légitimes, à ce que des données vous concernant fassent l'objet d'un traitement.

Vous pouvez enfin définir des directives générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès. Vos directives seront enregistrées conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi précitée.

Pour exercer les droits précités, vous pouvez envoyer un mail ou un courrier postal à l'adresse suivante : service.reclamations@primonial.fr ou Primonial – Service Réclamations – 6-8 rue du Général Foy CS 90130 75380 Paris cedex 8.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).



SCPI PRIMOVIE

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ DE GESTION N° Associé :

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable, autorisée à faire offre au public. Capital social minimum: 760 000 €.

N° Affaire :	752 924 845 RCS PARIS. Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.				
		PERSONNE	S PHYSIQUES		
□ SOUSCRIPTEUR			1	PTEUR I TUTEUR	
☐ M. ☐ Mme ☐ Indivision			□ M. □ Mme		
Nom - Prénom :					
Nom de jeune fille :					
Né(e) le : à :			Né(e) le :	à:	
Dept : Nationalité :			Dept: L Natio	onalité :	
Adresse :			Adresse :		
Code postal : LILILI Ville :			Code postal : L	Ville :	
Téléphone :			Téléphone: LLLL		
Email:			Email:		
Profession exacte (ou la dernière si retrai					
SITUATION FAMILIALE			FISCALITÉ		
☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) 🗌 Divo	orcé(e) 🗆 Veuf(ve)	☐ France métropolita	aine □ DOM/TOM/COM iquer pays de résidence :	
Si marié(e) ou pacsé(e) : ☐ régime de la communauté ☐ régime	de la sépa	ration de biens	·	ons ne sont pas autorisées à la souscription	
	en séparation			fférente de l'adresse de correspondance) :	
Si clause de réemploi de fonds propres	, cocher ici				
		PERSONN	ES MORALES		
Forme juridique :			1	résentant légal :	
Nom / Dénomination sociale :			. Qualité :		
Adresse:			Adresse personnelle	:	
Code postal : LILI Ville :			1		
Téléphone : L L L L L L L L L L L L L L L L L L					
Email:			Bénéficiaire(s) effectif	(s) de l'opération :	
N° SIRET: [
N° APE : L.L.L.L.				5 □ IR □ Autre:	
				ons ne sont pas autorisées à la souscription.	
SOUSCRI	PTION			OMPLÉTER PAR LE CONSEILLER	
Prix de la part (A): 203€			Nom - Prénom du C	Conseiller :	
Nombre de parts en toutes lettres	(B):			Code: L	
·	` '		JE (NOUS) DÉCLAF		
				om et pour mon (notre) propre compte, laissance des statuts de la Société, de la note d'information er	
			cours de validité et vis	sée par l'Autorité des Marchés Financiers, du DIC, des dernier	
			souscription recto et v	'Information et rapport annuel et du présent bulletin de verso,	
Montant souscrit (A \times B) :		€	• être informé(s) que la	Société ne garantit pas la revente des parts, et avoir pris	
Dont comptant par chèque :		€	connaissance des « facteurs de risques » décrits dans la note d'information et rappelés dans les modalités relatives à la souscription,		
Dont comptant par virement : €			 être informé que les parts porteront jouissance au ler jour du 6ème mois qui suit la souscription et la réception du règlement afférent, être informé(s) que la société de gestion demande le dépôt immédiat des fonds 		
Dont à crédit : €		correspondant à la présente souscription.			
		-	 que les parts de la SCI d'une « US Person* ». 	PI ne sont pas souscrites au bénéfice direct ou indirect	
Fait à le la mention :				n'a été remis avec le dossier de souscription.	
		-		CACUET - CICALATURE BU CONCERN -	
SOUSCRIPTEUR		CO-SOUS	CRIPTEUR	CACHET + SIGNATURE DU CONSEILLER	

Vous êtes considéré comme US PERSON au sens de la réglementation de l'administration fiscale américaine, si vous remplissez l'une des conditions suivantes : 1/ Au titre de personne physique, Vous êtes citoyen américain ; Vous avez le statut de résident fiscal américain ; Vous êtes né sur le territoire américain ; Vous êtes détendeur de la carte verte, Vous avez résidé plus de 183 jours au total aux Etats-Unis d'Amérique sur l'année en cours et les deux années précédentes (pour le calcul, les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année en cours en sixième) ; Vous avez déclaré vos revenus avec ceux de votre conjoint américain.2/ Au titre de personne morale, si la société a été créée sur le territoire américain ou dont le siège social est situé sur le territoire américain ; si la société est une institution financière relevant du droit américain.

Original: Primonial REIM Copie 1: Primonial Copie 2 : Conseiller Copie 3: Client

		☐ CO-SOUSCRIPTE	JR □TUTEUR				
☐ M. ☐ Mme ☐ Indivision		□ M. □ Mme					
Nom - Prénom :		Nom - Prénom					
Forme juridique :		Nom - Prénom du représe	ntant légal :				
Nom / Dénomination sociale :		Nom Trenomaureprese	man tegat.				
TVOIT / Definition doctate.							
PR	PROGRAMMATION DES VERSEMENTS						
□ MISE EN	I PLACE MODIF	FICATION ¹ DSUSPE	NSION				
Je souhaite acquérir parts de la nombre de parts en toutes lettres : aux conditions de souscription en vigueur à la da prélèvement. Ces conditions sont susceptibles d'	te de signature de c						
Je souhaite être prélevé à la fréquence suivant	e (1 choix possible)):					
\square Mensuelle:		□ Trimestrielle (derni	ier jour ouvré du trimestre civil)				
☐ Le 15 du mois		☐ Semestrielle (derni	ier jour ouvré du semestre civil)				
☐ Le dernier jour du mois		☐ Annuelle (dernier jo	our ouvré de l'année civile)				
Lorsque le jour du prélèvement n'est pas ouvré, l Le premier prélèvement a lieu le mois suivant le							
MANDA	T SEPA DE PRÉI	LÈVEMENT RÉCURI	RENT				
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez PRIMONIAL REIM à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de PRIMONIAL	TITULAIRE DU CO	DMPTE					
REIM. Le prélèvement aura lieu le mois suivant le mois de réception de votre programme de versements réguliers. Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par	Référence Unique	munique	ce indiquée dans l'échéancier des prélèvements qui sera com- è par la Société de Gestion				
votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de							
votre compte. Vos droits concernant le mandat ci-dessus sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	Identifiant Créanc	tier SEPA (ICS) de PRIMO de Naples – 75008 PARIS					
	JE (NOUS) DÉ	CLARE(ONS):					
* agir en mon (notre) nom et pour mon (notre) propre compte, * avoir reçu et pris connaissance des statuts de la Société, de la note d'information en cours de validité et visée par l'Autorité des Marchés Financie du DIC, des derniers Bulletin Trimestriel d'Information et rapport annuel et du présent bulletin de souscription recto et verso, * être informé(s) que la Société ne garantit pas la revente des parts, et avoir pris connaissance des « facteurs de risques » décrits dans la no d'information et rappelés dans les modalités relatives à la souscription, * être informé que la jouissance des parts est effective au 1er jour du 6ème mois qui suit la souscription et la réception du règlement afférent, * être informé(s) que la société de gestion demande le dépôt immédiat des fonds correspondant à la présente souscription. * que les parts de la SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice direct ou indirect d'une « US Person* ». * être informé que je/nous pourrons modifier/annuler le nombre de parts et la fréquence de mes versements sans frais, à compter de la récepti par Primonial REIM de ce formulaire au 36 rue de Naples, 75008 Paris. La modification/annulation interviendra le mois suivant. * être informé qu'en cas de rejet d'un prélèvement, la Société de Gestion se réserve le droit d'annuler le programme de versement.							
	Fait à À COMPLÉTER PAR LE CONSEILLER en quatre exemplaires dont l'un m'a été remis avec le dossier						
de souscription.			seiller:Code:				
Signature précédée de la mention manuscrite « <i>Bon pour accord »</i>							
SOUSCRIPTEUR		CRIPTEUR	CACHET + SIGNATURE DU CONSEILLER				

(1) Cette opération annule et remplace la précédente mise en place de versements réguliers.

Vous êtes considéré comme US PERSON au sens de la réglementation de l'administration fiscale américaine, si vous remplissez l'une des conditions suivantes : 1/ Au titre de personne physique, Vous êtes citoyen américain ; Vous avez le statut de résident fiscal américain ; Vous êtes né sur le territoire américain ; Vous êtes détendeur de la carte verte, Vous avez résidé plus de 183 jours au total aux Etats-Unis d'Amérique sur l'année en cours et les deux années précédentes (pour le calcul, les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année N-2 pour un sixième) ; Vous avez déclaré vos revenus avec ceux de votre conjoint américain. 2/ Au titre de personne morale, si la société a été créée sur le territoire américain ou dont le siège social est situé sur le territoire américain ; si la société est une institution financière relevant du droit américain.

Original : Primonial REIM Copie 1 : Primonial Copie 2 : Conseiller Copie 3 : Client

SCPI PRIMOVIE

MODALITÉS RELATIVES À LA SOUSCRIPTION

Date d'ouverture : 23 août 2012

Montant du capital social initial: 772 800 Euros divisé en 4 830 parts de 160 Euros de valeur nominale.

Montant de la première souscription publique: 25 130 880 Euros divisé en 157 068 parts de 160 Euros de valeur nominale.

Montant du capital social statutaire maximal: 2 000 000 000 Euros divisé en 12 500 000 parts de 160 Euros de valeur nominale. Il a été décidé en Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2017 de porter le capital social statutaire de 1 000 000 000 Euros à 2 000 000 000 Euros.

Prix de souscription : Valeur nominale : 160 Euros

Prime d'émission : 43 Euros dont commission de souscription : 18,57 € TTC

(9,15 % TTC, au taux de TVA actuellement en vigueur de 20 %, du prix de

souscription prime d'émission incluse) - au titre des frais de collecte : 16,75 € TTI

(8,25 % TTI, commission exonérée de TVA conformément à l'article 261-C-1°-e du

Code Général des Impôts)

- au titre des frais de recherche et d'investissement : 1,82 € TTC

(0,75 % HT soit 0,9 % TTC au taux de TVA actuellement en vigueur de 20 %)

Soit un Prix de souscription d'une part : 203 Euros.

Minimum de souscription : dix (10) parts

Modalités de règlement : le règlement s'effectue à l'ordre de la SCPI PRIMOVIE au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription (203 Euros x Nombre de parts souscrites). Le règlement correspondant doit être joint obligatoirement.

En cas de crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'organisme prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le versement obtenus.

Le bulletin de souscription devra être adressé, dûment rempli, à : Primonial REIM, 36, rue de Naples 75008 Paris.

Date de jouissance : à partir du 1er jour du 6ème mois qui suit la souscription accompagnée du règlement afférent.

Responsabilité à l'égard des tiers : la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la Société.

Fiscalité : la SCPI PRIMOVIE bénéficie du régime fiscal prévu par l'article 239 *septies* du Code Général des Impôts imposant le revenu entre les mains de chaque associé.

L'associé n'est pas imposé sur le dividende qu'il perçoit mais sur la fraction (calculée au prorata de ses droits et compte tenu de la date de mise en jouissance de ses parts) du revenu net de la Société.

À ce titre, il bénéficie du régime de réduction des charges de la propriété prévu par la loi de finances en vigueur pour l'imposition des revenus fonciers.

La fiscalité est propre à chaque investisseur et requiert une analyse personnalisée.

Fiscalité des personnes morales à l'IS : La quote-part des résultats sociaux qui revient aux Associés personnes morales soumis à l'impôt sur les Sociétés, est déterminée d'après les règles fixées par les articles 38 et 39 du Code Général des Impôts concernant les bénéfices industriels et commerciaux.

La fiscalité des personnes morales à l'IR est dépendante de la fiscalité des associés et de leur pays de résidence.

Cession de parts. En cas de cession des parts par des associés personnes physiques, les cessions de parts de SCPI relèvent du régime d'imposition des plus-values immobilières des particuliers. En cas de cession des parts par des personnes morales passibles de l'IS ou des entreprises industrielles, commerciales, agricoles ou artisanales imposables de plein droit à l'impôt sur le revenu selon un régime de bénéfice réel, les plus-values réalisées relèvent du régime des plus-values professionnelles.

Distribution : La commission de souscription, comprise dans le prix de la part, est de 9,15 % TTC. Le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Les statuts ont été publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 6 mai 2016.

Leur mise à jour a fait l'objet d'un dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

Original : Primonial REIM Copie 1 : Primonial Copie 2 : Conseiller Copie 3 : Client

FACTEURS DE RISQUES

L'investissement en parts de SCPI est un placement dont la rentabilité est fonction :

- des revenus potentiels qui vous seront versés. Ceux-ci dépendent des conditions de location des immeubles (taux d'occupation, valeurs locatives) et de la conjoncture économique et immobilière ;
- du montant du capital que vous percevrez lors du retrait de vos parts ou le cas échéant de la liquidation de la SCPI. Ce montant n'est pas garanti et dépendra de l'évolution du marché de l'immobilier d'entreprise sur la durée du placement ainsi que du niveau de la demande.

Les parts de SCPI doivent être acquises dans une optique de long terme et de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée est de 10 ans.

L'investissement en parts de SCPI comporte un risque de perte en capital, le capital investi n'est pas garanti.

Ce placement étant investi exclusivement en immobilier, il est considéré comme peu liquide. Les modalités de retrait (vente) des parts de SCPI sont liées à l'existence ou non d'une contrepartie, la Société ne garantissant, ni la revente de vos parts, ni le retrait.

En cas de blocage des retraits, les cessions de parts pourront être réalisées sur le marché secondaire, lors de la confrontation périodique des ordres d'achat et de vente des parts de la SCPI. En aucun cas les mêmes parts d'un associé ne peuvent faire l'objet à la fois d'une demande de retrait et être inscrites sur le registre des ordres de vente sur le marché secondaire.

En cas de souscription à crédit, si les revenus attachés aux parts souscrites à crédit ne sont pas suffisants pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse de la valeur de retrait des parts, le souscripteur devra payer la différence. En outre, en cas de défaillance au remboursement du prêt consenti, l'établissement prêteur pourrait demander la vente des parts de SCPI, pouvant entraîner une perte de capital.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SCPI « PRIMOVIE » est une SCPI pouvant statutairement recourir à l'endettement à hauteur de 30 % maximum de la valeur comptable des actifs pour financer ses investissements.

Dès lors, le montant du capital qui sera perçu lors du retrait des parts ou, le cas échéant, lors de la liquidation de la Société, sera subordonné au remboursement préalable de l'emprunt contracté par la SCPI.

Conformément à l'article 422-196 du Réglement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la dernière notice a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 24 mars 2017.

La note d'information prévue par l'article L.412-1 du Code monétaire et financier a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n°12-19 en date du 31 juillet 2012.

Documents à joindre obligatoirement pour une personne physique :

- 1 un Relevé d'Identité Bancaire (pour versement),
- 2 la copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité, ou du passeport, du ou des souscripteurs ou du représentant légal,
- 3 un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- 4 un formulaire d'auto-certification FATCA/CRS dûment complété,
- 5 la fiche de diligence (le cas échéant).
- 6 le justificatif de provenance des fonds (le cas échéant),
- 7 la copie de l'offre de prêt (le cas échéant),
- 8 le formulaire Personne de plus de 80 ans (le cas échéant),
- 9 le réglement par chèque à l'ordre de la SCPI PRIMOVIE ou par virement sur le compte de la SCPI (Banque PALATINE)

Documents à joindre obligatoirement pour une personne morale :

- 1 un Relevé d'Identité Bancaire,
- 2 la copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité, ou du passeport, du représentant légal,
- 3 le pouvoir et la copie de la pièce d'identité des personnes ayant pouvoirs et signature (si différents du représentant légal),
- 4 le document sur le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de l'opération et copie(s) recto/verso de leur pièce d'identité,
- 5 un K-bis de moins de 3 mois,
- 6 les statuts certifiés conformes par le représentant légal,
- 7 les derniers bilan et compte de résultat,
- 8 un formulaire d'auto-certification FATCA/CRS dûment complété,
- 9 la fiche de diligence (le cas échéant).

Original : Primonial REIM Copie 1 : Primonial Copie 2 : Conseiller Copie 3 : Client

Le service cleints de Primonial REIM est à votre disposition tout au long de la vie de votre placement, pour toute demande d'information sur ce dernier ou pour toute modification de votre compte client.

VOUS POUVEZ LE CONTACTER:

par téléphone : 01 44 21 73 93

par courriel: serviceclients@primonialreim.com

- Dès l'enregistrement de votre dossier nous vous adresserons un courrier accusant réception de votre souscription et rappelant ses modalités (montant investi, nombre de parts, date d'entrée en jouissance, rappel de l'identité bancaire).
- Dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre et à partir de l'entrée en jouissance des parts vous recevrez :
 - · un avis de virement des dividendes trimestriels,
 - un bulletin trimestriel d'information qui vous permettra de suivre la gestion de votre placement (acquisitions, collecte, distribution, etc.).
- En avril de chaque année nous vous adresserons par courrier :
 - · un récapitulatif des revenus à déclarer,
 - un mode d'emploi pour faciliter votre déclaration fiscale concernant votre SCPI,
 - une indication de la valorisation de vos parts au titre de l'IFI.
- En mai de chaque année, nous vous adresserons une convocation pour les assemblées générales annuelles de votre SCPI, accompagnée des documents suivants :
 - · ordre du jour de l'Assemblée Générale,
 - bulletin de vote,
 - rapport annuel de votre SCPI.

SOCIÉTÉ DE GESTION: Primonial REIM

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 825 100 euros.

Enregistrée sous le n° 531 231 124 00045 RCS Paris - APE 6630Z.

Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 16 décembre 2011 sous le n° GP 11 000043. Agrément AIFM en date du 10 juin 2014. Titulaire de la carte professionnelle portant les mentions «Gestion Immobilière» et «Transactions sur immeubles et fonds de commerce» numéro CPI 7501 2016 000 007 568, délivrée le 17 mai 2016 par la CCI de Paris Ile-de-France, et garantie par la société CNA Insurance Company Ltd, située 37 rue de Liège – 75008 PARIS.

Siège social : 36 rue de Naples, 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Télécopie : 01 44 21 71 23

www.primonialreim.com

« Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont obligatoires pour le traitement de votre demande de souscription. Ces informations pourront être utilisées / communiquées par Primonial REIM, les sociétés du groupe Primonial, ses prestataires et partenaires pour : la gestion et le suivi de votre souscription, les besoins de la relation client, répondre aux obligations légales et réglementaires, (notamment dans le cadre de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme). Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, que vous pouvez exercer en adressant une demande à Primonial REIM par courrier postal au 36, rue de Naples 75008 Paris ou par e-mail à deontologie@primonialreim.fr. »

Original: Primonial REIM Copie 1: Primonial Copie 2: Conseiller Copie 3: Client

DC02904 - 102019 - BS PRIMOVIE



SYNTHÈSE PATRIMONIALE

PERSONNE PHYSIQUE

1 · IDENTIFICATION

Original et Copie 1 : Primonial

Votre situation personnelle	
VOUS	VOTRE CONJOINT (remplir obligatoirement dans les cas suivants : marié, pacsé, union libre)
M. Mme Nom - Prénoms :	☐ M. ☐ Mme Nom - Prénoms :
Nom de naissance :	
Né(e) le : à :	
Code postal : Nationalité :	
Pays de naissance :	·
Profession précise :	Profession précise :
(ou ancienne profession si retraité(é)) CSP : Secteur d'activité :	(ou ancienne profession si retraité(é)) CSP : Secteur d'activité :
(Voir classification au verso)	(Voir classification au verso)
2 · VOTRE SITUATION PATRIMONIALE ACTU	JELLE
Situation familiale	
Marié(e) sous le régime : Participation aux acquets Commu	
Pacsé(e) sous le régime : Séparation des patrimoines Indivi	
	☐ Veuf / Veuve ☐ Union libre ☐ Mineur(e) ☐ Émancipé(e)
Régime de protection juridique (<i>Précisez</i>) : □ Non □ Oui Résidence fiscale : □ France □ Autres (<i>Précisez</i>)	
Personne politiquement exposée	
	itique, juridictionnelle ou administrative importante ? (Voir classification au verso)
	Dans quel pays ? Dans quel pays ?
Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou	a-t-elle exercé au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle
ou administrative importante ? (Voir la liste des fonctions en annexe)	
·	Dans quel pays ?
Quel est le lien avec l'investisseur ou son représentant	
Patrimoine du foyer fiscal	
Estimation globale du patrimoine de votre foyer fiscal :	€
Répartition de votre patrimoine (en %) : Actifs immobiliers : Résidence	r d'investissement (hors SCPI)
Actifs financiers :	ra investissement (nors scen) //
(Compte titres, PEA, assurance vie en UC et en euros, cont	
•	tre 10 % et 25 %
☐ Liquidités :	%
(Livrets, PEL, CEL, compte à terme, LDD, compte courant. Actifs professionnels:	
Total des revenus annuels de votre foyer fiscal :	
> Revenus professionnels (ou pensions) annuels : Vous :	• •
> Revenus locatifs annuels : Vous : Vous	
> Revenus de valeurs mobilières annuels : Vous :	% Votre conjoint :%
Sous-total = Vous :	% + Votre conjoint : % = 100 %
Quel est le montant global des mensualités de vos engagements finan	Ciers (tous crédits confondus)
Votre taux moyen d'imposition (indiqué sur votre avis d'imposition):	% Imposition à l'IFI ? □ Oui □ Non
3 · ORIGINE DES FONDS ET OBJET DE L'OPÉRAT	TION
Origine des fonds	Objet de l'opération
☐ Épargne déjà constituée	☐ Valorisation de capital
☐ Réalisation d'actifs, lesquels ? :	
☐ Héritage/Donation (joindre un justificatif dès le Tereuro), Origine :	☐ Constitution de capital
☐ Intérêts/dividendes sur stock option	□ Recherche de revenus
☐ Gains aux jeux	□ Recherche de revenus
☐ Indemnisation	□ Nantissement
□ Rachat de contrat, établissement :	
☐ Crédit, établissement :	☐ Transmission patrimoniale
Le montant de l'opération est-il cohérent avec la situation du sousci	ripteur ? 🗌 Oui 🔲 Non Signature au verso

LISTE DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DÉTAILLÉES NIVEAU 3 (SOURCE INSEE)

- **10** Agriculteurs exploitants
- 21 Artisans
- 22 Commerçants et assimilés
- 23 Chefs d'entreprise
- 31 Professions libérales et assimilés
- **32** Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
- 36 Cadres d'entreprise
- 41 Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
- **46** Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise
- 51 Employés de la fonction publique
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- **56** Personnels des services directs aux particuliers
- 61 Ouvriers qualifiés
- 66 Ouvriers non qualifiés

- 69 Ouvriers agricoles
- 71 Anciens agriculteurs exploitants
- **72** Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 73 Anciens cadres et professions intermédiaires
- **76** Anciens employes et ouvriers
- 79 Retraités ancienne activité connue
- 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 82 Inactifs divers (autres que retraités)
- 84 Étudiants

PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSÉES ET FONCTIONS POLITIQUES JURIDICTIONNELLES OU ADMINISTRATIVES (R561-18 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

Les personnes qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an l'une des fonctions suivantes :

- Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne
- Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger
- Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours
- Membre d'une cour des comptes
- Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale
- Ambassadeur ou chargé d'affaires
- Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée
- Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique
- Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein

Y compris les membres directs de la famille de ces personnes tels que :

- Le conjoint ou le concubin notoire
- Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère
- Les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère
- Les ascendants au premier degré

Ou les personnes leur étant étroitement associées tels que :

- Les personnes physiques qui, conjointement avec une personne politiquement exposée, sont bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger
- Les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit d'une personne politiquement exposée
- Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec la personne politiquement exposée

Dénomination du cabinet Nom, prénom du CGP à	Références Primoni	ial
Signature du CGP	Signature du souscripteur / adhérent	Signature du co-souscripteur / co-adhérent

Les données à caractère personnel sont recueillies dans ce document par Primonial Partenaires en sa qualité de responsable de traitement. Les données sont collectées et traitées à des fins réglementaires dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. La réponse est obligatoire et son absence rendra impossible le traitement de votre dossier. Ces données sont accessibles aux seuls employés habilités de Primonial et ne feront l'objet de communication à des tiers, partenaires commerciaux et/ou sous-traitants que pour les seuls besoins d'administration et de gestion pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant et vous pouvez demander à ce qu'elles soient rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées selon les cas. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour motifs légitimes, à ce que des données vous concernant fassent l'objet d'un traitement.

Pour exercer les droits précités, vous pouvez contacter directement la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

PRIMONIAL PARTENAIRES - Société par Actions Simplifiée au capital de 129 146 €, 504 162 439 RCS Paris, Conseiller en investissements financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, association professionnelle agréée par l'AMF, sous le numéro E003248 et Courtier d'assurances enregistrés auprès de l'ORIAS sous le numéro 08 042 756, Titulaire de la Carte de Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce numéro CPI 7501 2016 000 004 270 garantie par Zurich Insurance PLC, 112 avenue de Wagram 75017 Paris. N° CNIL 1648273. Siège social : 6-8 rue du Général Foy 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Fax : 01 44 21 71 23. Adresse postale : 6-8 rue du Général Foy - CS 90130 - 75380 Paris Cedex 8

Réf : Synthèse Patrimoniale - Primonial Partenaires - PP - DC01401 - 082019



Formulaire d'auto-certification

Personne physique - FATCA / CRS

Les exigences législatives et réglementaires issues de la Norme Commune de Déclaration de l'OCDE (« NCD ») en matière d'Echanges Automatiques d'Informations relatifs aux comptes financiers dite « Common Reporting Standard » (« CRS ») et de la loi dite « FATCA » (« Foreign Account Tax Act »), requièrent que Primonial REIM recueille et déclare certaines informations concernant les titulaires de comptes financiers.

Le présent formulaire doit obligatoirement être complété, pour toute opération (souscription, rachat etc.) ainsi que pour tout changement de circonstances rendant incorrect ou incomplet ce formulaire.

En cas de questions de nature fiscale, veuillez-vous rapprocher de votre conseiller fiscal ou de l'administration fiscale de votre pays de résidence.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

- S'agissant de « CRS », le portail de l'OCDE :
 - http://www.oecd.org/fr/fiscalite/echangeautomatique.htm
- S'agissant de « FATCA », le portail de l'IRS (« Internal Revenue Service ») :

https://www.irs.gov/businesses/corporations/foreign-account-tax-compliance-act-fatca

Section I - Identification du souscripteur / co-souscripteur / tuteur

ldentité du souscripteur / co-souscripteur / tuteur						
	Souscripteur	Co-souscripteur ou tuteur (Le cas échéant)				
Civilité	□ Mme □ M.	□ Mme □ M.				
Nom, prénom						
Nom de naissance (si différent)						
Date de naissance						
Lieu de naissance (ville/ pays)						
Nationalité(s)						
Ad	resse(s) du souscripteur / co-souscri	pteur / tuteur				
	Souscripteur	Co-souscripteur ou tuteur (Le cas échéant)				
Adresse de résidence principale						
Adresse de résidence fiscale						
Numéro(s) de téléphone						

Section II - Identification de la résidence fiscale

A. Auto-certification FATCA					
	Souscripteur		Co-so	uscripteur	
Etes-vous citoyen(ne) américain(e) et/ou titulaire d'obligations fiscales aux Etats Unis¹?	□Oui □Non		□Oui	□ Non	
En cas de réponse positive, veuillez-nous indiquer votre TIN					

Vous êtes considéré comme titulaire d'obligations fiscales aux Etats-Unis si vous disposez de la nationalité américaine ou si vous êtes titulaire d'une carte verte ou si le test de présence substantielle est considéré comme positif.

Le test de présence substantielle est considéré comme positif dès lors que vous êtes physiquement présent aux États-Unis pendant au moins : 31 jours au cours de l'année en cours, et 183 jours au cours d'une période incluant l'année en cours et les 2 années immédiatement précédentes.

Primonial REIM - Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 825 100 euros. Enregistrée sous le n° 531 231124 00045 RCS Paris - APE 6630Z. Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 16 décembre 2011 sous le n° GP 11 000043. Agrément AIFM en date du 10 juin 2014. Carte Professionnelle portant les mentions "Gestion Immobilière" et "Transactions sur immeubles et fonds de commerce" numéro CPI 7501 2016 000 007 568, délivrée le 17 mai 2016 par la CCI de Paris Ile-de-France, et garantie par la société CNA Insurance Company Ltd, située 37 rue de Liège – 75008 PARIS. Siège social : 36, rue de Naples, 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Télécopie : 01 44 21 71 11. Adresse Postale : 36, rue de Naples, 75008 Paris. www.primonialreim.com

¹ Vous êtes citoyen américain si vous êtes né ou naturalisé aux Etats-Unis, et sujet à leur juridiction et à celle de l'Etat américain de résidence.

En cas de réponse positive, il convient de compléter le formulaire W-9 de l'administration fiscale américaine, accessible sur le lien suivant : https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw9.pdf, et de communiquer ce formulaire à Primonial / Primonial REIM.

En cas de réponse négative, et dans le cas où vous seriez né (e) aux Etats-Unis, il convient de fournir un certificat de perte/de renonciation à la nationalité américaine ou, en cas de non obtention de la nationalité américaine, tout autre justificatif ainsi que le formulaire W-8BEN, accessible sur le lien suivant : https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw8ben.pdf (formulaire à communiquer à Primonial / Primonial REIM).

B. Auto-certification CRS					
Sousc	ripteur	Co-sous	scripteur		
Veuillez indiquer ci- dessous votre/vos pays de résidence fiscale (hors Etats-Unis) ¹	Veuillez indiquer cidessous le/les numéros d'identification fiscale correspondant(s) (NIF)*	Veuillez indiquer cidessous votre/vos pays de résidence fiscale (hors Etats-Unis) ¹	Veuillez indiquer cidessous le/les numéros d'identification fiscale correspondant(s) (NIF)*		
	dence fiscale n'émet pas de NIF, c		ence fiscale émet un NIF et		
que vous n'en disposez pas, merc	:i d'indiquer les raisons ci-dessous.				
	C. Envisagez ou	avez-vous:			
Sousc	ripteur	Co-sous	scripteur		
	nné une procuration/délégation ant une adresse dans un pays,				
□ Oui □ Non En cas de réponse positive, merci d'indiquer le pays de destination			□ Non sitive, merci d'indiquer destination		
b) Mis	s en place un ordre de vireme dans un pays/territoi ☐ Oui	ent permanent vers un compre autre que la France Non	ote ouvert		

Primonial REIM - Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 825 100 euros. Enregistrée sous le n° 531 231 124 00045 RCS Paris - APE 6630Z. Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 16 décembre 2011 sous le n° GP 11 000043. Agrément AIFM en date du 10 juin 2014. Carte Professionnelle portant les mentions "Gestion Immobilière" et "Transactions sur immeubles et fonds de commerce" numéro CPI 7501 2016 000 007 568, délivrée le 17 mai 2016 par la CCI de Paris Ile-de-France, et garantie par la société CNA Insurance Company Ltd., située 37 rue de Liège – 75008 PARIS. Siège social : 36, rue de Naples, 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Télécopie : 01 44 21 71 11. Adresse Postale : 36, rue de Naples, 75008 Paris. www.primonialreim.com

¹Le critère de résidence fiscale au regard de la réglementation nationale du (des) pays envers lequel (lesquels) vous êtes soumis à une obligation déclarative en matière fiscale

Section III - Protection des données à caractère personnel

Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont obligatoires pour l'établissement et la qualification de votre statut fiscal conformément aux réglementations applicables.

Ces informations pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par Primonial et Primonial REIM pour des besoins de gestion de la relation client, et notamment de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Ces informations pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux autorités compétentes de type autorités fiscales.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, que vous pouvez exercer en adressant une demande à Primonial REIM par courrier postal au 36, rue de Naples 75008 Paris ou par e-mail à deontologie@primonialreim.fr.

Section IV - Attestation et signature

SOUSCRIPTEUR / OU SON TUTEUR

En signant le présent formulaire d'auto-certification :

- Je reconnais et accepte que les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par Primonial et Primonial REIM pour des besoins de gestion de la relation client, et notamment de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Ces informations pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux autorités compétentes de type autorités fiscales;
- Je certifie exactes et complètes les informations et déclarations développées dans le présent formulaire ;
- Je certifie avoir reçu, complété et signé, une copie du présent formulaire ;
- Je m'engage à informer sans délai Primonial / Primonial REIM de tout changement de circonstances rendant incorrect ou incomplet le présent formulaire, ainsi qu'à fournir les justificatifs appropriés et compléter le cas échéant une nouvelle auto-certification.

Dans le cas où vous ne seriez pas le souscripteur du contrat, merci d'indiquer en quelle qualité vous signez ce formulaire d'auto-certification. Ainsi, si vous signez le présent formulaire d'auto-certification en vertu d'une procuration, merci de joindre une copie de la procuration.

Nom/Prénom :
Qualité :
Date :
Signature du souscripteur / du tuteur :

CO-SOUSCRIPTEUR / OU SON TUTEUR

En signant le présent formulaire d'auto-certification :

- Je reconnais et accepte que les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par Primonial et Primonial REIM pour des besoins de gestion de la relation client, et notamment de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Ces informations pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux autorités compétentes de type autorités fiscales;
- Je certifie exactes et complètes les informations et déclarations développées dans le présent formulaire ;
- Je certifie avoir reçu, complété et signé, une copie du présent formulaire ;
- Je m'engage à informer sans délai Primonial / Primonial REIM de tout changement de circonstances rendant incorrect ou incomplet le présent formulaire, ainsi qu'à fournir les justificatifs appropriés et compléter le cas échéant une nouvelle auto-certification.

Dans le cas où vous ne seriez pas le souscripteur du contrat, merci d'indiquer en quelle qualité vous signez ce formulaire d'auto-certification. Ainsi, si vous signez le présent formulaire d'auto-certification en vertu d'une procuration, merci de joindre une copie de la procuration.

Nom/Prénom :
Qualité :
Date :
Signature du co-souscripteur / du tuteur :

Annexe 1 - Définitions

1/ Définition de la notion de « US person » (Décret 2015-1 du 2 janvier 2015)

Il s'agit d'une personne physique qui est un citoyen ou un résident américain, une société de personnes ou une société créée aux Etats-Unis ou en vertu du droit fédéral américain ou d'un des Etats fédérés américains, un trust si (i) un tribunal situé aux Etats-Unis avait, selon la loi, le pouvoir de rendre des ordonnances ou des jugements concernant substantiellement toutes les questions relatives à l'administration du trust et si (ii) une ou plusieurs Personnes américaines jouissent d'un droit de contrôle sur toutes les décisions substantielles du trust, ou sur la succession d'un défunt qui était citoyen ou résident des Etats-Unis.

2/ Définition de la notion de « comptes financiers »

FATCA (Décret 2015-1 du 2 janvier 2015)

Désigne un compte auprès d'une Institution financière et comprend :

- 1. Dans le cas d'une entité qui constitue une Institution financière du seul fait qu'elle est une Entité d'investissement, tout titre de participation ou de créance (autre que les titres qui font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé) déposé auprès de l'Institution financière;
- 2. Dans le cas d'une Institution financière non visée supra, tout titre de participation ou de créance (autre que les titres qui font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé) déposé auprès de l'Institution financière si (i) la valeur du titre de participation ou de créance est calculée, directement ou indirectement, principalement par rapport à des actifs qui donnent lieu à des Paiements de source américaine susceptibles de faire l'objet d'une retenue à la source et si (ii) la catégorie des titres en question a été créée afin de se soustraire aux déclarations prévues par le présent Accord; et
- 3. Tout Contrat d'assurance à forte valeur de rachat et tout Contrat de rente établi ou géré par une Institution financière autre qu'une rente viagère dont l'exécution est immédiate, qui est incessible et non liée à un placement, qui est versée à une personne physique et qui correspond à une pension de retraite ou d'invalidité perçue dans le cadre d'un compte, d'un produit ou d'un dispositif exclu de la définition du Compte financier à l'Annexe II [...] ».
- CRS (Décret 2016-1683 du 5 décembre 2016)

Désigne un compte financier détenu auprès d'une institution financière par une personne physique ou une entité telle que définie au 2° du I de l'article ler du décret susvisé et comprend :

- 1. Un compte de dépôt;
- **2.** Un compte conservateur ;
- **3.** Dans le cas d'une entité d'investissement, toute participation ou créance émise par elle. Nonobstant ce qui précède, un compte financier n'inclut pas une participation ou une créance dans une entité d'investissement du seul fait qu'elle :
- a) Donne des conseils en investissement à un client et agit pour le compte de ce dernier ;
- b) Ou gère des portefeuilles pour un client et agit pour le compte de ce dernier, aux fins d'investir, de gérer ou d'administrer des actifs financiers déposés au nom du client auprès d'une institution financière autre que cette entité;
- **4.** Dans le cas d'une institution financière qui n'est pas mentionnée au 3°, toute participation ou créance dans cette institution financière si l'instrument en question a été créé afin de se soustraire à la déclaration prévue à l'article 1649 AC du code général des impôts ;
- 5. Tout contrat d'assurance avec valeur de rachat ou de rente établi ou géré par une institution financière autre qu'une rente viagère dont l'exécution est immédiate, qui est incessible et non liée à un placement, qui est versée à une personne physique et qui correspond à une pension de retraite ou d'invalidité perçue dans le cadre d'un compte exclu.

3/ Définition de la notion de « Numéro d'identification fiscal / TIN »

Il s'agit d'une combinaison unique de lettres ou de chiffres attribuée par une juridiction à une personne physique ou une entité. Il est utilisé pour identifier la personne physique ou l'entité afin d'appliquer la législation et la réglementation de la juridiction. Certaines juridictions n'émettent pas de NIF. Il peut être donné un autre numéro ayant une fonction équivalente. Au regard du Décret 2015-1 du 2 janvier 2015 (FATCA):

- Le mention « NIF américain » désigne un numéro d'identification fiscal fédéral américain (TIN) ;
- La mention « NIF français » désigne un numéro d'identification fiscal de France.

Primonial REIM - Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 825 100 euros. Enregistrée sous le n° 531 231124 00045 RCS Paris - APE 6630Z. Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 16 décembre 2011 sous le n° GP 11 000043. Agrément AIFM en date du 10 juin 2014. Carte Professionnelle portant les mentions "Gestion Immobilière" et "Transactions sur immeubles et fonds de commerce" numéro CPI 7501 2016 000 007 568, délivrée le 17 mai 2016 par la CCI de Paris Ile-de-France, et garantie par la société CNA Insurance Company Ltd, située 37 rue de Liège – 75008 PARIS. Siège social : 36, rue de Naples, 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Télécopie : 01 44 21 71 11. Adresse Postale : 36, rue de Naples, 75008 Paris - www.primonialreim.com



FICHE DE DILIGENCE CONFIDENTIELLE LCB/FT

Au titre de la réglementation relative à la Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, tous les organismes assujettis sont tenus d'examiner chaque opération en fonction notamment de la situation du client, de l'investissement souhaité et des conditions de réalisation. L'objectif est de pouvoir évaluer le risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et d'appliquer, selon chaque situation, des mesures de vigilance, standard ou renforcée.

Cette fiche de diligence doit vous permettre d'analyser le niveau de risque LCB/FT associé à l'opération de votre client et de pouvoir y associer un niveau de vigilance. Selon le niveau de vigilance déterminé, des documents devront être transmis afin de compléter votre dossier.

Ce document atteste du respect de vos diligences en matière de LCB/FT. A ce titre, il peut faire l'objet d'un contrôle par les autorités de tutelle.

La fiche de diligence LCB/FT est un document obligatoire, à joindre impérativement au dossier. En son absence, votre dossier ne sera pas accepté. Cette fiche doit être dûment remplie et complétée, pour toute opération et tout montant.

Primonial peut à tout moment demander la communication de documents complémentaires.

			INFOF	RMATIONS RELATIVES AU CLIENT(1)		
Nom:				Prénom :		
Dénom	nination Per	sonne Mora	ale :			
Montar	nt total brut	:				
Invest.	DÉSINVEST.	TRANSFERT				
			Produit:	Montant :	Fournisseur :	
			Produit:	Montant :	Fournisseur:	
			Produit :	Montant :	Fournisseur:	
		_	En cas de réponse po	dre à toutes les questions mentionnées ci- ositive, un justificatif probant d'origine des illité bancaire dès le 1 ^{er} euro doivent être jo	s fonds ainsi	
OUI	NON					
		Le client est une Personne Politiquement Exposée ou proche PPE				
		Le client réside à l'étranger				
		Le client exerce une profession ou dans un secteur d'activités exposé à des risques LCBFT ou dans un secteur dit sensible tel que listé ci-dessous (liste non exhaustive) : Activités immobilières, Construction, Hôtellerie, Commerce informatique, Téléphonie, Café/Restaurant/Brasserie, Hifi/Vidéo/Electroménager, professionnels de la santé, Secteur des jeux, Commerce de détail, Commerce et réparations automobiles, Service aux Particuliers, Electronique etc.				
		Le client	n'a pas d'activité professi	onnelle (chômage, rentier, élève, étudiant, e	tc.)	
				vente à distance – internet, téléphone) prése de l'identité du client devra être fourni	ent ou est représenté par un t	iers



FICHE DE DILIGENCE CONFIDENTIELLE - LCB/FT

Cocher la (les) case(s) correspondant à l'opération envisagée. Indiquer dans la partie « Commentaire » tout élément permettant de mieux appréhender les modalités de réalisation de l'opération. En cas de réponse positive, un justificatif probant d'origine des fonds dès le 1er euro doit obligatoirement être joint (sauf indications spécifiques mentionnées ci-dessous).

Veuillez vous assurer de la traçabilité des flux financiers relatifs à l'origine des fonds du client (merci de fournir un relevé de compte probant correspondant).

OUI	NON	OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	OUI	NON	OPÉRATIONS DE DÉSINVESTISSEMENT
		Le versement unitaire ou cumulé sur 12 mois glissant est supérieur ou égal à 50 000€ pour une personne physique	_		Demande d'avance dès le 1 ^{er} euro - indiquer le motif dans la rubrique « Commentaire » et joindre un justificatif de destination des fonds dès 50 000 €
		Le versement unitaire ou cumulé sur 12 mois glissant est supérieur ou égal à 500 000 € pour une personne morale			Rachat précoce (souscription suivie d'une sortie de fonds dans les 24 mois pour l'Assurance Vie/ Capitalisation et dans les 36 mois pour les SCPI) - indiquer le
		Le paiement est effectué par un tiers (y compris chèque de banque, notaire, CARPA) – indiquer les raisons dans la rubrique « Commentaire »			motif du rachat précoce dès le premier euro dans la rubrique « Commentaire ». Pour tout rachat précoce supérieur à 50 000 €, un motif ET un justificatif de destinations des fonds doivent être fournis.
		La justification d'origine des fonds est incohérente avec la situation déclarée par le client			Rachat à destination de l'étranger – indiquer le motif dans la rubrique « Commentaire »
		Le paiement est en provenance d'un pays étranger			et joindre un justificatif de destination des fonds dès le 1er euro
		Le versement est effectué par un non résident fiscal français depuis un compte bancaire étranger			Renonciation – indiquer le motif dans la rubrique « Commentaire »
		Le montant du versement programmé mensuel est supérieur ou égal à 100 $\%$ des revenus mensuels du foyer fiscal			
		Le montant de l'opération est supérieur ou égal à 1 an de revenus annuels (tous revenus confondus – hors crédit)			
		Remboursement d'avance dès 50 000 €			
OUI	NON	ANA En cas de réponse positive, indiquer l	LYSE D		
		L'opération est incohérente avec la situation financière et patrimoniale du client			
		L'opération présente un caractère inhabituel, complexe ou atypique ; ou sans justific	ation éc	onomic	ue ou sans objet licite
Commo	entaire	÷:			
Origine	e / Des	stination des fonds (à préciser) :			
Justific	atif pr	obant fourni (à préciser) :			
Attentio	n : le re	levé de compte n'est pas un justificatif d'origine des fonds.			
Date	:		Lie	ı:	
Nom	et Pré	énom du conseiller :	Sig	nature	:



FICHE DE DILIGENCE CONFIDENTIELLE LCB/FT

LISTE INDICATIVE DES JUSTIFICATIFS DE PROVENANCE DES FONDS

PROVENANCE DES FONDS	JUSTIFICATIF À JOINDRE	INFORMATION DEVANT APPARAÎTRE SUR LE JUSTIFICATIF
DONATION	 - Acte notarié de donation - Déclaration 2735 de don manuel visé par l'administration fiscale - Imprimé CERFA 11278*04 visé par l'administration fiscale 	Nom du donateur, lien avec le souscripteur, date de la donation, montant (correspondant au montant à justifier)
ÉPARGNE/ PLACEMENTS	 Relevé de portefeuille Relevé de situation du contrat Quittance de règlement du contrat Ordre de mouvements d'actions 	Date de placement, durée de détention, n° du compte ou du contrat, nom de l'établissement conservateur, montant (correspondant au montant à justifier)
HÉRITAGE	- Acte notarié de la succession - Attestation du notaire	Date du décès, nom de la personne décédée, lieu du décès, nom du bénéficiaire, montant de l'héritage (correspondant au montant à justifier)
PRIME EXCEPTIONNELLE	- Fiche de paie- Lettre de licenciement- Solde de tout compte- Levée d'option	Date de versement de la prime
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	- Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable	Nom du bénéficiaire, la date, le montant (correspondant au montant à justifier)
VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER	- Acte de vente - Attestation du notaire	Date de la vente, objet de la vente, prix de la vente, origine des fonds ayant financé le bien
VENTE DE SOCIÉTÉ	 - Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1 	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
VENTE DE SOCIÉTÉ COTÉE	 - Avis de l'AMF - Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1 	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
GAINS AUX JEUX	Copie du chèque de la Française des Jeux ou du PMU	
AUTRES CAS	Toute pièce probante (émanant d'une administration ou d'un établissement financier) permettant de justifier de l'origine des fonds	

LISTE INDICATIVE DES JUSTIFICATIFS DE DESTINATIONS DES FONDS

ACHAT DE BIENS IMMOBILIERS	Promesse d'achat, attestation du notaire, si VEFA (appel de fonds)	070- etc
TRAVAUX	Devis, facture	072019
BESOIN DE TRÉSORERIE (PERSONNE MORALE)	Attestation du DAF ou expert-comptable + bilan n-1	Diligence LCB/FT -
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES (PERSONNE MORALE)	Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable	iche PGP Dilig

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : PRIMOVIE (AMF :SCP100003829)

Nom de l'Initiateur du PRIIP: Primonial Real Estate Investment Management (PREIM)

Site web de l'initiateur du PRIIP: www.primonialreim.com – Appelez le 01 44 21 73 93 pour de plus amples informations Autorité compétente de l'initiateur du PRIIP pour le document d'informations clés : Autorité des Marchés Financiers

Date de production du document d'informations clés : 18/10/2018

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type Société Civile de Placement Immobilier

Objectifs

Distribuer les revenus issus essentiellement de la location d'un patrimoine immobilier mutualisé sur le

plan locatif et géographique, investi directement ou indirectement dans des immeubles construits ou à construire, anciens ou neufs, sans limitation sectorielle mais privilégiant les locataires dont l'activité est en lien avec la petite enfance, l'éducation, le logement étudiant, la santé, les séniors et la dépendance, en

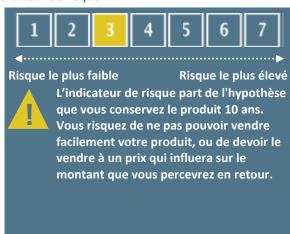
France et par opportunité dans la zone Euro (jusqu'à 45%).

Investisseurs de détail visés Tous investisseurs souscrivant des parts sociales du produit, ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement immobilier, recherchant la

performance d'un placement à long terme dans les classes d'actifs décrites dans les « Objectifs » et capable de supporter une perte totale du capital investi .

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



Objet et principales limites de l'indicateur

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés il est peu probable que la capacité de PRIMOVIE à vous payer en soit affectée.

Risques pertinents qui ne sont pas suffisamment pris en compte par l'indicateur

Le produit présente un risque matériel de liquidité, son actif, essentiellement immobilier, étant par nature illiquide et son rachat n'étant possible que dans la limite des souscriptions qu'il reçoit.

Perte maximale possible de capital investi

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Investissement de 10 000 euros							
Scénarios		1 an	5 ans	10 ans (Période de détention recommandée)			
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 902,00 €	8 265,17 €	7 945,88 €			
	Rendement annuel moyen	-20,98 %	-3,74 %	-2,27 %			
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 206,00 €	11 212,26 €	14 701,95 €			
	Rendement annuel moyen	-7,94 %	2,31 %	3,93 %			
Scénario neutre	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 527,00 €	12 280,84 €	16 750,00 €			
	Rendement annuel moyen	-4,73 %	4,19 %	5,29 %			
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 074,00 €	13 727,14 €	19 469,50 €			
	Rendement annuel moyen	0,74 %	6,54 %	6,89 %			

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans en supposant que vous investissiez 10 000 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant 10 ans

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si PREIM n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

PREIM est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres.

Que va me coûter cet investissement?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 euros Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée
Coûts totaux	1 453 €	3 257 €	5 593 €
Incidence sur le rendement (réduction de rendement) par an	15,07 %	7,48 %	6,30 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an					
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	1,06 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre		
			investissement.		
	Coûts de sortie	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à		
			l'échéance.		
Coûts récurrents	Coûts de transaction 4,05 % L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou				
	de portefeuille		investissements sous-jacents au produit.		
	Autres coûts	0,66 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos		
	récurrents		investissements et les coûts présentés à la section II. Les produits		
			d'investissement immobilier présentent la particularité d'inclure les frais		
			d'exploitation de leur patrimoine immobilier dans les frais récurrents.		
Coûts accessoires	ccessoires Commissions liées 0 % L'incidence des commissions liées aux résultats.		L'incidence des commissions liées aux résultats.		
	aux résultats				
	Commissions	0 %	L'incidence des commissions d'intéressement.		
	d'intéressement				

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 10 ans

Un désinvestissement avant l'échéance est possible mais n'est pas garanti par l'initiateur du produit. A condition que le rachat demandé soit compensé par une souscription permettant d'en couvrir le coût, le rachat a lieu à une valeur de retrait renseignée dans la note d'information et ne donne pas lieu à la perception de frais ou d'honoraires par la SCPI ni par PREIM. A défaut de souscription permettant de couvrir le rachat, la sortie du produit dépend de l'existence d'un marché secondaire, au prix établi par ce marché si l'offre rencontre la demande ; PREIM perçoit une rémunération pour les transactions sur le marché secondaire. Bien que le rendement du produit ne soit de toute façon pas garanti, la détention pour une durée inférieure à la période recommandée est d'autant plus susceptible de pénaliser l'investisseur qui demande le retrait que la durée réelle de sa détention aura été courte.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de l'initiateur du produit, (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de l'initiateur : serviceclients@primonialreim.com ou bien : Primonial Real Estate Investment Management, Service Associés, 36 rue de Naples, 75008 Paris
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le vend, veuillez contacter cette personne en direct.

Dans l'hypothèse où la réponse apportée ne vous conviendrait pas, ou que votre interlocuteur n'a pas répondu dans les 2 mois, vous pouvez également contacter le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers par formulaire électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02

Autres informations pertinentes

Avant sa souscription, l'investisseur doit recevoir une copie des statuts de la société, de la note d'information en cours de validité et visée par l'Autorité des Marchés Financiers, du dernier Bulletin Trimestriel d'Information, du dernier rapport annuel, et un bulletin de souscription. Si vous avez souscrit ce produit par le biais d'un distributeur, vous pouvez également vous rapprocher de lui pour obtenir des renseignements sur le produit.